

De 1784 à 1788 : des années difficiles pour la Société d'agriculture de la Généralité de Paris jusqu'à la création de la Société royale d'agriculture

Par Christian FERAULT^(x)

L'objet de cet article est de rapporter les principaux faits, interventions et rôles individuels et collectifs au cours de cette période cruciale pour son futur, s'étalant de 1784 à 1788 et qui aboutira, grâce au fort soutien royal, à la « victoire » de la Société.

Créée par un arrêt du Conseil du Roi le 1^{er} mars 1761, la Société d'agriculture de la Généralité de Paris est dans un premier temps très active, publiant des comptes rendus de ses travaux, organisant des concours puis le zèle de ses membres, la plupart nobles ou ecclésiastiques de haut rang s'émeuvent vite. Par ailleurs, la Compagnie – constituée à la suite de celles de Rennes puis de Tours, tandis que d'autres sont établies – n'arrive pas vraiment à s'en distinguer en dépit de sa proximité géographique des lieux de pouvoir. Henri BERTIN⁽¹⁾ qui a joué un grand rôle dans sa création, se retire en 1780.

A ce moment cependant, Jean-Louis de BERTIER de SAUVIGNY⁽²⁾ réorganise la Société, accroît ses effectifs et fait nommer un Secrétaire – alors général – Denis-Bernard QUATREMÈRE d'ISJONVAL⁽³⁾. Une grande dynamique de travaux reprend alors...

C'est également rapidement le début d'une longue période de conflits et de luttes avec la Société de la part du Contrôle général et du Comité d'administration de l'Agriculture qui lui est lié. Deux personnalités considérables appartenant et à la Société et au Comité jouent les premiers rôles : Antoine-Laurent de LAVOISIER⁽⁴⁾ et Pierre-Samuel DUPONT [ou DU PONT] de NEMOURS⁽⁵⁾ et beaucoup est fait pour réduire les ambitions de la Société.

A l'issue des efforts qu'il a déployés au début des années 1780, BERTIER de SAUVIGNY n'hésite pas à déclarer : « *Une grave conspiration s'organiserait pour s'emparer de la Société d'agriculture [afin de] lui enlever son indépendance et en faire un instrument de l'Administration du Contrôle général, c'est-à-dire de transformer une organisation à visée scientifique en dépendance de l'Administration des Finances* ».

En réplique, les ducs de BÉTUNE-CHAROST⁽⁶⁾ et de LIANCOURT⁽⁷⁾ font une proposition qui répond bien à la nécessité de différencier la Société de Paris de celles de province : que la Compagnie de Paris devienne « *un centre commun de correspondance* » de toutes celles du royaume.

^(x) Membre émérite et Vice-secrétaire honoraire de l'Académie d'agriculture de France.

⁽¹⁾ Henri-Léonard-Jean-Baptiste, Contrôleur général des finances, Membre de l'Académie des sciences et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, Associé le 23 avril 1761, décédé le 16 septembre 1792.

⁽²⁾ Louis-Bénigne-François de, fils de Jean-Louis, Associé en 1763 en qualité d'Intendant de la Généralité de Paris. Le premier sera Associé-né en 1784 en qualité d'Intendant général des Ecoles vétérinaires. Il jouera un rôle majeur au niveau de celle d'Alfort. Il sera assassiné le 22 juillet 1789.

⁽³⁾ Membre du Bureau en 1775, Secrétaire général de 1781 à 1783, démissionnaire avant 1788, Membre de l'Académie des sciences, décédé vers 1830.

⁽⁴⁾ Eminent chimiste, Membre du Bureau en 1783, Membre de l'Académie des sciences, guillotiné le 8 mai 1794.

⁽⁵⁾ Associé en 1784, Membre du Bureau en 1785, Associé ordinaire en 1788, Membre résidant le 6 mai 1807, décédé le 6 août 1817.

⁽⁶⁾ Armand-Joseph de BÉTUNE, duc de CHAROST, Associé en 1783, Associé ordinaire en 1785, rappelé comme Correspondant en 1799, décédé le 27 octobre 1800.

⁽⁷⁾ François-Alexandre-Frédéric LA ROCHEFOUCAULD LIANCOURT, duc de ..., Associé ordinaire en 1785, Membre du Bureau en 1785, rappelé comme Membre résidant le 5 juin 1800, Associé libre le 11 avril 1804, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 27 mars 1827.

De grands espoirs

Le premier écrit à Charles-Alexandre de CALONNE⁽⁸⁾ en ce sens avec une jolie formule proposant qu'une Société royale d'agriculture anime les autres « *de la tête aux membres et des membres entre eux* ». Par le second, est remis un Mémoire allant dans le même sens : la fondation de 1761 sur un simple arrêt du Conseil doit être « *regardée comme l'aurore d'une autre Société fondée avec tout l'éclat de la protection royale, tout l'appui de son autorité et tous les moyens [...]* ».

Ainsi placée « à la tête », avec des relations à l'étranger, des séances au Louvre et un budget de 24 000 livres [de l'ordre de 260 K € aujourd'hui] afin d'assurer ses frais [secrétariat, prix proposés, jetons de présence...], elle serait à même de jouer un rôle de premier plan dans un moment où l'agriculture doit être rapidement améliorée vus son état et les besoins. La proposition était accompagnée d'une liste de responsabilités et de responsables parmi lesquels :

- Président : le duc de LIANCOURT.
- Vice-président : Mathieu TILLET⁽⁹⁾.
- Directeur : Antoine LAVOISIER.
- Vice-directeur : le duc de BÉTHUNE-CHAROST.
- Secrétaire perpétuel : Denis-Bernard QUATREMÈRE d'ISJONVAL.
- ...

avec parmi les associés : Louis-Jean-Marie DAUBENTON⁽¹⁰⁾, Pierre-Samuel DU PONT, Antoine-Augustin PARMENTIER⁽¹¹⁾, André THOUIN⁽¹²⁾...

Les Associés-nés étaient le Contrôleur général, l'Intendant du Directeur des impositions, des représentants des ministères de la Guerre et de la Marine, les Intendants des Ecoles vétérinaires, des Eaux et Forêts, du Jardin du Roi...

Une composition bien réfléchie et dosée ayant tout pour plaire, semble-t-il.

Le Gouvernement trouva d'abord ce projet à son goût et par là le moyen de circonvenir des vellétés de Sociétés provinciales en matière de propositions politiques, financières, fiscales ou sociales, bien dans le cadre de l'ordonnance fondatrice du 1^{er} mars 1761...

En conséquence, un rapport fut établi pour le Roi à l'appui de lettres patentes⁽¹³⁾ reprenant les principales propositions et indiquant les effectifs de 20 Associés-nés et de 30 Associés ordinaires choisis « *... parmi les grands seigneurs, les riches propriétaires, les chefs d'ordres religieux, [les] Savants et [les] agriculteurs* ». La somme demandée de 24 000 livres paraissait « *suffisante* ». Le Contrôleur général [texte rédigé par un certain LUBERT, Premier commis des Finances, en charge du Service de l'agriculture] suppliait à la fin – selon la coutume – le Roi d'accepter.

Les lettres patentes datées du 3 septembre 1784, disposées en 11 articles, reprenaient, dans le style de l'époque, ce qui vient d'être sommairement présenté. Il convient cependant de relever ici certains points importants ou complémentaires :

- dans l'article 1 relatif au cadre et aux buts, on trouve entre autres : perfectionner les méthodes de culture, étudier et connaître les sols, rechercher la meilleure forme des instruments agraires,

⁽⁸⁾ Associé-né le 3 septembre 1784 en qualité de Ministre d'Etat, Contrôleur général des finances du 3 novembre 1783 au 8 avril 1787, sorti avant 1788, décédé en 1802.

⁽⁹⁾ Associé le 23 avril 1761, Associé ordinaire en 1788, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 20 décembre 1791.

⁽¹⁰⁾ Associé en 1783, Associé ordinaire en 1788, Fondateur en 1798, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 31 décembre 1799.

⁽¹¹⁾ Associé en 1785, Associé ordinaire en 1788, Fondateur en 1798, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 17 décembre 1813.

⁽¹²⁾ Associé en 1783, Associé ordinaire en 1788, Fondateur en 1798, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 27 octobre 1824.

⁽¹³⁾ Une lettre patente est un texte par lequel le roi rend public et opposable à tous un état, un droit, un statut ou un privilège.

s'intéresser aux bestiaux, aux plantations... Et aussi entretenir une correspondance suivie avec les Sociétés d'agriculture établies ou à établir et les savants régnicoles ou étrangers,

- l'article 5 dispose de l'élection chaque année, parmi les membres, « *en scrutin* », d'un directeur et d'un vice-directeur. Il est indiqué qu'en leur absence, c'est le plus ancien en rang de réception qui officiera. Est ajouté le duo indiqué ci-dessus pour 1784-1785,
- l'article 7 traite du Secrétaire perpétuel choisi parmi les Associés ordinaires. Le presenti y était nommé⁽¹⁴⁾,
- l'article 8 est relatif aux « *Fonds* » accordés pour distribuer des prix et remettre des encouragements pécuniaires « *dans les différentes provinces du Royaume* ». La somme délivrée sera entre les mains d'un Trésorier perpétuel, choisi parmi les Associés ordinaires, rendant compte chaque année. Pour le futur immédiat, Antoine-Alexis CADET de VAUX⁽¹⁵⁾,
- les futurs Correspondants sont annoncés à l'article 10, à choisir dans le Royaume et à l'étranger pour leurs compétences. D'autres seront nommés Correspondants-nés de la Société comme des ambassadeurs, des consuls...

A la fin des articles, il y a la fameuse formule « *Si donnons en mendement...* ».

En annexe, on trouve la liste des Associés ordinaires au nombre de 21 dont 8 ducs, princes ou comtes mais aussi LAVOISIER et PARMENTIER, plus le directeur et le vice-directeur.

Restaient à nommer 10 Associés « *avec l'agrément de Sa Majesté* » et une précision d'importance : « *... dans le nombre desquels il y aura 3 ou 4 bons agriculteurs* ».

Le but de l'opération était clairement rappelé « *... donner à l'agriculture un organe officiel [c'est nous qui soulignons] mieux écouté que les Sociétés provinciales et même de Paris* ».

Un ensemble qui devait générer des répercussions. Elles ne tarderont pas.

Des oppositions et actions rapides

Dans la pensée du Contrôleur général et de ses membres d'importance, cet acte devait annihiler les influences de l'Intendant et de la Société de Paris et exclure les velléités de demandes de baisses d'impôts de toutes les Sociétés provinciales, car il leur paraissait indispensable que les Associés-nés occupassent les postes du Bureau et que ce soient eux seuls qui discutent de ces questions financières à l'exclusion donc de tous les autres. Un conflit semblait inévitable...

Le 6 septembre 1784, l'ensemble est transmis au Parlement afin d'y être enregistré. Or cette instance se trouvait alors en vacances... Les semaines qui suivirent seront fertiles en bruits, interventions et intrigues...

Le 5 décembre seulement, le Parlement refuse l'enregistrement en avançant trois raisons :

- il faut des fonds et les finances ne peuvent, vu leur état, les accorder ;
- les « *perpétuels* » sont appointés ;
- la vivification des campagnes doit d'abord se faire par la réduction des impôts et des corvées (!).

Le Gouvernement tente de négocier... sans succès. A noter que l'Académie des sciences et la Société de médecine avaient subi un refus semblable du Parlement.

⁽¹⁴⁾ QUATREMÈRE d'ISJONVAL ayant protesté contre l'exclusion de membres anciens dont les survivants de 1761 fut... révoqué et remplacé par DU PONT avec un adjoint, l'abbé MONGEZ, engagé dans le « *Journal de physique* ».

⁽¹⁵⁾ Associé le 11 janvier 1787, Associé ordinaire en 1788, Membre résidant le 17 août 1798, Associé libre le 6 janvier 1813, décédé le 29 juin 1828.

Le duc de BÉTUNE-CHAROST propose d'accroître le nombre de membres, permettant ainsi d'inclure tous les anciens et surtout de remplacer les lettres patentes par un Arrêt du Conseil [dispensé d'enregistrement]. Ce fut un autre échec.

Le Contrôle général [alors tenu pas de CALONNE], inspiré en cette matière par GRAVIER de VERGENNES⁽¹⁶⁾, DU PONT et LAVOISIER, avait changé d'avis et s'en tenait à un Comité placé auprès de lui et présent dans ses services. Le premier, avec l'appui des deux autres, rêvait d'un ministère indépendant lequel pourrait améliorer l'agriculture en limitant les abus et en recevant les avis de savants.

Selon leur vision, il se serait agi de réunir quelques [hauts] fonctionnaires et un certain nombre de savants sans doute distingués mais malléables par les autres. De CALONNE y était favorable et l'idée d'une telle « *Administration de l'agriculture* » vit le jour en mai-juin 1785. Ainsi la Société de Paris se retrouverait face à peu de personnes mais très proches du Conseil et déterminées.

La composition de ce « *Comité* », nom qu'il prendra couramment ensuite, est alors divulguée : de VERGENNES le préside et ses membres principaux sont DU PONT, LAVOISIER, POISSONNIER⁽¹⁷⁾ et TILLET avec l'aide de LUBERT – Premier commis du ministère – désigné comme secrétaire.

En constatant que certains de ses propres membres – et non des moindres – s'y trouvaient, la Société en forma un fort ressentiment, pensant probablement au risque de sa propre disparition : il y avait deux entités concurrentes, l'une au sein du Contrôle, l'autre dans le cadre de la Généralité de Paris et à laquelle on venait de faire miroiter des progrès certains quant à sa prééminence et à ses moyens financiers.

L'heure était donc grave face à la « trahison » de certains !

Toutefois, la Société disposait alors en son sein de nombre de personnalités ayant l'oreille du roi : les ducs, LAMOIGNON de MALESHERBES⁽¹⁸⁾, PARMENTIER et VICQ d'AZYR⁽¹⁹⁾ au premier chef.

Des hostilités éclatent entre les deux structures en 1786.

Le temps des conflits ouverts

C'est d'abord celui des réactions : chacun passant à l'offensive en agissant à sa manière.

Sur la proposition de l'Intendant de Paris, la Société décide de fonder un « *Journal agricole* » rédigé par le Secrétaire perpétuel, publié tous les trois mois sous forme de « *Comptes rendus* » et de « *Mémoires* ».

Le Comité n'est pas en reste : DU PONT est aux commandes en visant les agriculteurs par des « *instructions* » distribuées gratuitement dans les campagnes. Or, il n'y avait pas, dans sa composition, de praticiens et il recevait des demandes précises en matière de semences, d'instruments... auxquelles il ne savait répondre. Même l'Académie des sciences posait des questions, notamment à... PARMENTIER qualifié d'« *agriculteur savant* ».

Formé de personnes intelligentes, le Comité comprit ses limites et avait décidé d'admettre, en septembre 1785, PARMENTIER et THOUIN. Les deux remercièrent... mais refusèrent, faisant état de leurs engagements et de leurs nécessaires déplacements... Des escarmouches continuèrent par exemple au sujet de la destruction des hannetons, chaque structure pointant les insuffisances de l'autre. C'était un prélude à rupture...

⁽¹⁶⁾ Charles, Associé-né le 3 septembre 1784 en qualité d'Intendant du département des Inspections et de l'Agriculture, guillotiné en 1793.

⁽¹⁷⁾ Pierre-Isaac, Associé-né le 3 septembre 1784, Associé le 6 décembre 1787, Associé ordinaire en 1788, Membre de l'Académie des sciences, Conseiller d'Etat, décédé le 15 septembre 1798.

⁽¹⁸⁾ Chrétien-Guillaume de, Associé en 1785, Associé ordinaire en 1788, Membre de l'Académie française, de celle des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des sciences, guillotiné le 22 avril 1794.

⁽¹⁹⁾ Félix, Associé en 1784, Associé ordinaire en 1788, Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, décédé le 20 juin 1794.

DU PONT rédige alors un Mémoire destiné au ministre, le 24 mars 1786, « sur la différence qui existe et qui doit exister entre l'Administration de l'agriculture et la Société d'agriculture de Paris ».

Ce document important débute par la différence sémantique entre les deux Institutions :

- la Société de Paris, par rapport à celle de province, est une académie au sein de laquelle l'agriculture doit être considérée comme une science « ... dont il s'agit de perfectionner les principes et l'usage » ;
- l'Association « *qui se tient chez M. de VERGENNES* » est une assemblée d'administrateurs. En ajoutant que l'agriculture était la principale source de revenus de l'Etat, « *Le Gouvernement y agit non pas comme savant mais [en tant que] maître, bienfaiteur et père* ». Un cadre strict est ainsi à nouveau posé : aux uns la « science », aux autres la politique et la gestion.

Il oppose ensuite les travaux de qualité de celles de Rennes, de Tours... et ridiculise un peu celle de Paris – dont il est membre – en admettant toutefois qu'elle pourrait être *prima inter pares*, tout en louant l'action de BERTHIER mais en regrettant les « *fonds considérables* » demandés et évoquant une animation et un guidage « *par une administration maternelle* ».

Quant aux réformes dont il ne nie pas la nécessité, elles ne peuvent être conduites que par un petit nombre de personnes à la fois instruites par des savants et formées au travail administratif, œuvrant dans le secret du Gouvernement en pouvant tout dire [et se dire]. En plus, ces actions visant le bien commun n'ont pas de coût puisque les membres sont « [...] *suffisamment payés par la satisfaction qu'ils envisagent de l'utilité et dans l'importance des services qu'ils peuvent rendre* » (!).

La formule est certes belle mais paraît aigre vis-à-vis de la Société, tout en constituant un « *dénigrement réfléchi* ».

Il est clair que DU PONT et LAVOISIER, sachant pertinemment ce qui se passait à la Société, ont fait preuve de jalousie, notamment face à BERTHIER. Ils étaient également aidés par l'abbé LEFEBVRE⁽²⁰⁾, autre transfuge désireux d'aider le Comité. Les deux premiers ont clairement « *joué les autres* », plus ou moins soutenus par TILLET.

Nettement plus tard, un Mémoire de CADET du 4 octobre 1786, déplore cette lutte « *autel contre autel* », et indique que la Société ne pardonne pas aux transfuges, mal vus à la Société et dont la présence gêne.

Près d'un an après, un Mémoire de TURGOT⁽²¹⁾, daté du 24 juillet 1788, soulignera d'ailleurs, peut-être au titre de membre de la Société dès la première heure, que le Comité est étranger à la Société et qu'il ne doit être aidé par aucune Société, fût-elle provinciale.

Or le Comité, par son président, recevait des Mémoires qu'il étudiait, demandait de l'argent (3 000 livres) et cherchait des terrains afin de pouvoir expérimenter. Il trouva portes fermées et alla jusqu'à requérir auprès de l'abbé LEFEBVRE, à la tête d'une congrégation, des ouvertures auprès des prieurés ! On en ignore le résultat. Cette indépendance d'action n'était pas trop du goût de de CALONNE, mais celui-ci fut congédié le 8 avril 1787.

A noter que durant cette période, le Duc de LIANCOURT assista à une dizaine de séances de travail puis revint vers la Société afin de s'y consacrer exclusivement.

Le Contrôleur général alors en poste, Pierre-Charles-Laurent de VILLEDEUIL, convoqua le Comité le 31 juillet 1787 au cours duquel LAVOISIER lut un Mémoire important sur la situation et l'infériorité agricole du pays dans lequel il dénonçait un manque de « *Lumières* » et dressait une critique vive des Institutions et lois, notamment relatives à l'arbitraire de la taille, aux dîmes, à la mauvaise assiette des

⁽²⁰⁾ Jean-Laurent, Membre du Bureau en 1783, Associé ordinaire et Agent général [Trésorier perpétuel] en 1788, ayant joué un rôle certain d'intérim entre deux Secrétaires perpétuels de 1793 à 1798, Membre résidant le 26 mars 1799, Associé libre le 27 septembre 1803, déclaré démissionnaire le 8 janvier 1806. [Un personnage qui mériterait une étude renouvelée].

⁽²¹⁾ Le Chevalier Etienne-François, Marquis de SOUSMONS, frère d'Anne-Robert, Membre du Bureau en 1761, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 26 décembre 1788.

impôts, à la banalité des moulins, aux droits de parcours et au commerce des grains. Des réformes sont nécessaires qui doivent être menées par le Contrôle et son département d'agriculture !

Dans son esprit, le Comité devait rester consultatif mais être élargi à de nouveaux membres et autorisé à correspondre avec les assemblées provinciales et même d'arrondissement. C'était, d'une manière plus nette encore, en venir à un ministère dédié.

LOMÉNIE de BRIENNE⁽²²⁾, chef du Gouvernement, n'apprécia pas du tout mais ne donna pas de réponse. Cinq séances furent encore tenues, mais sans comporter à leur ordre du jour de questions politiques. Ses membres se séparèrent le 18 septembre et LAMBERT, alors Premier commis de LOMÉNIE, prononça la suppression des séances et la déchéance du Comité.

Néanmoins, sur une manœuvre de DU PONT et LAVOISIER, le précédent hésita en s'appuyant sur les services rendus par le Comité, la valeur du Mémoire de LAVOISIER et... la grande faiblesse, pour ne pas dire plus, des travaux de la Société entre 1763 et 1784 [« *Il n'y a pas à cela de quoi la vanter* »]. Et ce, même si un nouveau départ en 1784 avait permis d'intéressantes productions... moyennant finances (jetons de présence, traitement du Secrétaire perpétuel entre autres...) alors que le Comité n'avait rien coûté, sauf la peine de ses membres [et des demandes de fonds insatisfaites !].

Un dénouement très favorable à la Société

Ainsi que déjà indiqué, plusieurs membres de la Société disposaient d'une influence certaine sur le Roi et sur LOMÉNIE. Le premier s'intéressait à ses travaux et ignorait, ou presque, ceux du Comité. Le second, las des tiraillements, céda et LAMBERT, dans les premiers jours d'octobre, renonça à ce qu'il espérait tout de même, en réunissant les deux, d'où une rencontre avec CADET de VAUX le 3 octobre 1787 suivie d'une lettre et d'une Note dont on retiendra : « *La Société ne veut et ne peut prétendre qu'à de la considération [...]. Elle est un bien public* ». Ou encore : « *Elle ne demande, pour elle et les Comices qu'elle a créés, qu'une existence honorable* ».

Après la guerre des « *autels* », la messe était ainsi dite...

CADET avait fait des propositions pour une Société aux bases plus larges, renforçant le secret des délibérations et voulant aider le Gouvernement dans la perspective de ses réformes, par son expérience incontestable. LAMBERT tenta d'autres voies ou compléments, sans succès.

L'affaire ne passa à l'examen du Conseil royal – bien occupé par ailleurs – qu'en mai 1788, avec un Règlement transformant la Société créée par BERTIN en 1761.

Avec ce Règlement, daté du 30 mai, la Société gagnait sur plusieurs tableaux :

- elle devenait « *Société royale d'agriculture* » [et le restera deux années],
- elle recevait une subvention par le Trésor royal,

Des voix discordantes s'exprimèrent de l'intérieur dont celle de TURGOT, défavorable à l'incorporation du Comité. Il y avait aussi une certaine perte d'indépendance avec un directeur conservant des pouvoirs de l'ancien Comité au détriment de ceux de l'Intendant de Paris. Un signe : la direction de l'Ecole d'Alfort et de celle du domaine de Maisonville lui fut retirée au bénéfice de l'Intendant des Finances....

Toujours est-il que la Société prenait une nouvelle dénomination – certes éphémère – qui la plaçait sous la protection du Roi et lui conférait rang, si ce n'est titre, d'Académie. Signe de la tempête ayant failli l'emporter : elle continua de travailler beaucoup dans cette période. En témoignent ses nombreux Comptes Rendus trimestriels... et surtout la qualité de leurs contenus.

* * *

*

⁽²²⁾ Etienne-Charles de, Associé le 5 juillet 1787, Associé ordinaire en 1788, Vétéran le 10 novembre 1791, Ministre d'Etat, Archevêque et cardinal, Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, décédé le 19 février 1794.

Sources bibliographiques

- BERNARD, J.-L., 2017. DU PONT de NEMOURS et le Comité d'administration de l'agriculture, C. R. Acad. Agr. fr., séance du 13 décembre, 9 p., et résumé.
- CHONÉ É., DUNGLAS J., FERAULT C., ZERT P., 2011. Index biographique des Membres, 1761-2011, 134 p., publié avec le concours de l'Association des Amis de l'Académie, ISSN 0989-6988.
- Dossiers académiques [disponibles] des protagonistes. Archives de l'Académie d'agriculture de France.
- LAVERGNE (Léonce de), 1859. La Société d'agriculture de Paris, son histoire et ses travaux, Revue des Deux-Mondes, tome 21, 573-603.
- LENGLEN M., 1936. Lavoisier agronome, A. Lunven, 108 p.
- PASSY L., 1912. Histoire de la Société nationale d'Agriculture de France, T1 : 1761-1793, P. Renouard, Paris, 475 p.

(Juin 2020)

* *
*

Prochain article :

**Les Règlements statutaires de 1788 (Société royale d'Agriculture)
et de 1790 (Société d'Agriculture de France).**